



DGEP - Service des
ressources humaines
Case postale 3980
1211 Genève 3

Société pédagogique genevoise
Mme Véronique Casetta Lapiere
14, boulevard Georges-Favon
Case postale 5434
1211 GENEVE 11

N/réf. : ***/
V/réf. :

Genève, le 3 juin 2008

Concerne : Indemnité "four à céramique"

Chère Madame,

Votre courrier du 19 mai 2008 m'est bien parvenu et son contenu a retenu ma meilleure attention.

La gestion de l'indemnité "four à céramique" a été abordée dans le cadre de plusieurs séances de la commission de pédagogie-gestion.

L'option prise, à savoir la rétribution de cette activité spécifique par l'octroi-d'heures au cachet, a été confirmée lors de la séance du 28 février 2008.

C'est ainsi que les maîtres spécialistes qui ont effectué, durant l'année scolaire 2007-2008, des prestations spécifiques en lien avec la prise en charge des fours à céramique qui équipent diverses écoles, devront remplir le formulaire "Facture pour traitement et indemnité".

Ce formulaire mentionnera de manière explicite les dates, écoles et enseignants concernés ainsi que les heures consacrées à cette activité. Il devra parvenir, au plus tard d'ici au 5 juillet 2008, à la responsable des arts visuels qui s'assurera que les factures correspondent aux tâches effectuées.

Cette disposition n'est valable que pour l'année scolaire 2007-2008. En effet, cette prestation sera, par la suite, prise en charge dans l'enveloppe budgétaire qui sera allouée aux directeurs d'établissement.

J'espère avoir ainsi répondu à votre demande et vous prie d'agréer, chère Madame, mes meilleures salutations.


Carmen Perrenoud Aebi
Directrice

Copie: M. Maurice Dandelot, directeur du service de la gestion et du budget
Mme Viviane Renaud, responsable du secteur des arts visuels